



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 15 avril 2021

Présents : J.MARTIN, J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, AM.BECHET, P.BUTEUX, M.CAGNARD, H.LEVE, L.NIVELLE, L.BALESSENT, C.DAMAGNEZ, M-L.SAVREUX, L.JOSSE

Secrétaire de séance : Sophie DUHEN

Madame le maire indique que la séance se tient à huis clos en raison des mesures sanitaires

Procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2020 :

Monsieur NIVELLE demande aux élus de la liste Saint-Riquier Autrement de bien vouloir rectifier ses propos dans le compte-rendu du 25 mars dernier, à savoir d'indiquer qu'il « *souhaitait qu'un curage du Scardon ait lieu derrière chez lui* ».

Madame JOSSE indique que tout n'est pas à relater dans un compte-rendu notamment d'y relater les *blagues* faites autour de la table, que cela nuit à l'image du Maire (sacs de déjections canines à Garopôle – cf CM du 25 mars dernier).

Monsieur MONIN indique assumer ses propos quant au marché et indique que c'est mal réfléchi, qu'il y a une image à garder du village : cela va gêner l'accès à l'hôtel, quid de vider les poubelles et l'image donnée au village.

Après les diverses interventions sur le compte-rendu, non officiel, des élus de la liste Saint-Riquier Autrement, **Monsieur FARCY** indique qu'il s'agit bien d'adopter le PV officiel de la mairie et non autre chose.

Monsieur BALAVOINE (SRA) s'abstient, du fait de son absence lors du dernier CM.

Monsieur MONIN d'ajouter : « *à condition de modifier les éléments relatifs au marché* ».

Adopté

Demande d'ajouts à l'ordre du jour :

Demande d'ajout du point 13 bis pour prendre une délibération afin que l'avocat agisse à la place de la commune en ce qui concerne la salle d'évolution sportive.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande la parole afin de faire une déclaration liminaire.

« Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

A l'issue de la réunion de la Commission des Finances du 13 avril dernier, Monsieur Joël FARCY nous a fait part de la diminution de recette pour la commune, engendrée par la suppression progressive de la taxe d'habitation, compensée pour l'instant par le reversement de la taxe foncière départementale. Par anticipation, il propose au Conseil Municipal d'augmenter de 2% la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, précisant que le taux était resté stable depuis des années.

En consultant l'Etat 1259, nous avons pu constater avec Madame LECOMTE que la commune allait toucher pour 2021 la somme de 25 079 € au titre de la taxe foncière et d'habitation, soit par rapport à 2020, 21 965 € en plus.

Par ailleurs, l'effet du coefficient correcteur indiquant une contribution de 73 232 €, ce qui indique que la commune n'a subi aucune perte de recette et que la compensation s'est bien opérée.

Dans ces conditions, nous estimons qu'il est prématuré d'augmenter le taux de la taxe foncière (bâti et non bâti) qui aurait pour incidence de pénaliser financièrement les centulois propriétaires. Cette compensation s'opérera jusqu'en 2023.

Concernant les dépenses d'investissement, nous sommes surpris du coût de l'abribus qui, lorsqu'il sera terminé aura coûté à la commune 23 050 €. Nous ne contestons pas la réalisation de ce projet, mais nous estimons que le coût est trop élevé. Le choix des entreprises est-il judicieux, y'a-t-il eu différents devis ?

Par ailleurs, concernant les dépenses de fonctionnement, nous pensons que certaines économies peuvent être réalisées.

Les subventions aux associations nous interpellent également. Aucune augmentation depuis 1995. Nous aimerions connaître sur quels critères sont allouées ces subventions et pour quelles raisons, certaines ont eu un refus.

Nous déplorons encore une fois que pour cette année la commune n'ait pas attribué d'office une subvention exceptionnelle pour 2021 ! Les associations étant les forces vives d'un village.

Pour ces motifs, les élus de la liste Saint-Riquier Autrement ont décidé :

- *De voter contre l'augmentation de la taxe foncière,*
- *De s'abstenir pour les votes des comptes administratifs et gestion ainsi que les budgets primitifs,*
- *De voter pour l'octroi des subventions aux associations. »*

Monsieur MONIN indique que depuis 2017 il y a eu une baisse de dotation de 3,4% de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (CCPM), donc qu'il est raisonnable d'augmenter la Taxe Foncière (TF).

Monsieur BALAVOINE (SRA) de répondre que ce n'est pas nécessaire dans l'immédiat.

Monsieur FARCY ajoute que c'est le moment de le faire dans la mesure où les gens ne vont plus payer du tout de taxe d'habitation (TH).

Monsieur BALAVOINE (SRA) insiste sur le fait que la commune n'a rien perdu

Monsieur MONIN d'ajouter que comme il y a une compensation en moins de la CCPM, il faut augmenter la TH.

Monsieur BALAVOINE (SRA) indique que c'est l'anticipation qui est gênante alors que la commune ne perd rien.

Monsieur MONIN vient à parler des associations qui, comme elles ne font rien, ne perdent rien et n'ont donc pas besoin d'argent.

Monsieur BALAVOINE (SRA) indique que le président de l'association cycliste centuloise a tout de même écrit.

Madame le Maire d'ajouter qu'il a été reçu en mairie, et qu'il a compris pourquoi sa demande n'était pas acceptée.

Ordre du jour :

1- Election du Président de Séance pour les votes des comptes administratifs :

Monsieur FARCY est proposé

Adopté à l'unanimité

2- Vote du compte administratif 2020 – Service Assainissement

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	58 228,53 €	187 413,10 €	129 184,57 €
Section d'investissement	57 277,67 €	233 708,16 €	176 430,49 €
TOTAL Réalisations+ Reports	115 506,20€	421 121,26 €	305 615,06 €

Madame MARTIN et Monsieur MONIN sortent de la salle pour qu'ait lieu le vote.

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE - SRA) – 11 pour - Adopté

3- Vote du compte administratif 2020- Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019	0,00	940 020,68	248 638,97	0,00	248 638,97	940 020,68
Opérations de l'exercice	790 011,57	865 705,53	359 988,07	433 915,37	1 149 999,64	1 299 620,90
TOTAUX	790 011,57	1 805 726,21	608 627,04	433 915,37	1 398 638,61	2 239 641,58
Résultat de clôture	0,00	1 015 714,64	174 711,67	0,00	0,00	841 002,97
	Reste à réaliser				228 686,00	
	Besoin / excédent de financement					612 316,97
	Pour mémoire: Virement à la section d'investissement					201 895,00

Madame MARTIN et Monsieur MONIN sortent de la salle
2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

4- Vote du compte de gestion 2020 - Service Assainissement

Le compte de gestion reflète le compte administratif

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	58 228,53 €	187 413,10 €	129 184,57 €
Section d'investissement	57 277,67 €	233 708,16 €	176 430,49 €
TOTAL Réalisations+ Reports	115 506,20€	421 121,26 €	305 615,06 €

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

5- Vote du compte de gestion 2020 – Commune

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

6- Affectation des résultats – Service Assainissement

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

7- Affectation des résultats - Commune

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

8- Vote du BP assainissement 2021

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

9- Vote du BP commune 2021

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 11 pour - Adopté

10- Vote des taxes 2021

Il n'apparaît qu'un seul montant, la part du Département ayant été enlevée. Il a été proposé une augmentation de taxes.

Monsieur FARCY reprend la proposition qu'il avait évoquée lors de la commission des finances du mardi 13 avril dernier, à savoir une augmentation de 2% sur le bâti et 2% sur le non bâti.

Après avoir rencontré Monsieur LEMOINE, des impôts qui a fait une simulation, il indique la proposition retenue au titre des taxes 2021 :

- Augmentation de 2,15% sur le bâti (soit un taux de 41,68%)
- Augmentation de 1,46% sur le non bâti (soit un taux de 28,20%)

2 contre (MADAME LECOMTE et Monsieur BALAVOINE- SRA) – 13 pour - Adopté

[lire: Augmentation de l'impôt local : pourquoi les deux élus de SRA ont dit « NON »]

11- Subvention aux associations

Madame le Maire indique avoir reçu le Président de l'ACC à qui il a été expliqué que les subventions avaient été arrondies. Aujourd'hui, les associations n'ont pas de dépenses et les subventions communales ne servent pas à boucher les trous de caisse d'une association.

Le but est de gagner de l'argent sur les manifestations, la commune venant en appui.

Monsieur MONIN d'ajouter que dès qu'il demandait quelque chose, la commune l'accordait.

Madame le Maire de reprendre que les associations ont l'habitude d'aller au Crédit Agricole car il y a des mécénats.

Madame JOSSE indique avoir refait les calculs en suivant l'inflation depuis que la subvention est accordée aux associations, elle n'a pas été revue et la subvention actuelle de l'ACC aurait augmenté de 150 €.

Elle explique que l'association Vélo Santé dont elle fait partie, n'est pas une nouvelle association mais qu'il y a quand même deux associations en une et qu'actuellement il y a le besoin d'acheter un plateau pour transporter les vélos.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande sur quels critères sont attribuées les subventions

Madame le Maire répond avoir repris les chiffres qui existaient avant.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande si le calcul est basé sur le nombre d'adhérents

Madame le Maire de répondre par la négative et d'indiquer que la subvention pour le Football Club centulois est la plus élevée car c'est là où il y a le plus de monde et d'ajouter que quelques associations ont été ponctuellement aidées.

Association cycliste centuloise	600 €
Association cycliste centuloise Fête	400 €
ACPG CATM	500 €
Sport Détente	200 €
Club des aînés	500 €
Comité de jumelage	500 €
Comité des fêtes - Fêtes de Saint-Riquier (orchestre)	2 000 €
Comité des fêtes	650 €
Football Club centulois	1 100 €
Foyer pour tous	900 €
Institut de recherche contre le cancer à Lille	60 €
Amicale des Pompiers	350 €
Divers	19 140 €
Association Becquestoile	150 €
La maison des collégiens	50 €
Raquette centuloise	1 400 €
Comité des Fêtes - 14 juillet	1 500 €
TOTAL	30 000 €

1 abstention (MADAME JOSSE) – 14 pour - Adopté

12- Achat en investissement

Sont inscrites au budget les dépenses suivantes d'achat en d'investissement :

Achat tracteur	29 280,00 €
Modernisation éclairage public	15 938,00 €
Plateforme abribus	4 320,00 €
Trottoirs rue Michel et Friaucourt	5 454,00 €

Il est rappelé que la benne de la commune est mise gratuitement à disposition des habitants, sur demande, s'ils ne disposent pas de moyen pour leurs déchets verts.

Adopté à l'unanimité,

13- Vente de bois

Lors du dernier conseil le sujet de la vente de bois a été abordé, mais il n'a pas été voté le prix du stère. Celui-ci est fixé à 10 € et réservé aux habitants de la commune. Le bois doit être stéré sur place.

Adopté à l'unanimité,

14- Questions et informations diverses

Madame le Maire informe que des poubelles vont être distribuées par la CCPM. Les sacs jaunes seront ramassés toutes les semaines à compter du 1^{er} mai 2021. Les élections Départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin dans la salle des fêtes.

Madame LECOMTE (SRA) demande ce qu'il en est de la voiture noire qui stagne depuis un an route de Doullens et qui gêne les habitants alentours.

- Madame le Maire répond qu'elle a demandé cette semaine, mais rien de nouveau.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande ce qu'il en est d'une voiture grise qui stationne rue du Hamel.

- Madame le Maire répond qu'elle s'y est rendue et qu'apparemment c'est une personne qui laisse son véhicule garé là aux fins de covoiturage. Elle ajoute que le scooter qui était laissé à l'abandon sur le parking face à la salle des fêtes est arrivé au local technique des employés communaux, suite à la demande de la gendarmerie.

Madame CAGNARD indique que l'horloge du beffroi retarde de 10 minutes.

Madame DUHEN indique avoir réfléchi à différentes choses pour que la commune puisse avoir des recettes. Elle demande si une taxe de séjour est demandée aux touristes.

- Madame le maire répond que cette taxe est collectée par la CCPM
- Monsieur MONIN ajoute qu'auparavant les gîtes et chambres d'hôtes en étaient exonérés mais la CCPM, qui a la compétence tourisme, récupère ces taxes.

Monsieur MONIN indique qu'en tant qu'élus, chacun devait montrer l'exemple en invectivant un conseiller qui n'aurait pas ramassé un pot de confiture en allant déposer le verre dans les bacs prévus à cet effet. Il indique avoir la date et pouvoir retrouver l'heure facilement grâce au contrôle vidéo.

Madame CAGNARD demande quand les fleurs seront mises dans le village

- Madame le Maire répond que c'est en commande

Madame CAGNARD demande quand les cailloux seront installés au cimetière

- Madame le Maire fixe la date au vendredi 7 mai à 14 heures

Clôture de séance à 19h30

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Le 17 avril 2021 par Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 18 avril 2021